

Conseil communautaire du 20 juin 2024

(Salle des fêtes de Saint-Séverin)

Ordre du Jour

Intervention de CALITOM – Présentation du projet UVE

Intervention de la Mission Locale

I. Développement économique

1. Approbation du règlement d'intervention « filière artisanat d'art et savoir-faire locaux »

II. Habitat

1. Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH-RU

III. Aménagement du territoire

1. Autorisation de signature de la convention de veille relative à la reconversion d'une friche industrielle avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine et la Commune de Chalais

IV. Finances

1. Versement des subventions aux coopératives scolaires du territoire

V. Assainissement

1. Approbation du RPQS 2023

VI. GEMAPI

1. Modification des délégués de la commune de Chalais dans le syndicat de rivières SABV DRONNE AVAL

VII. Ressources humaines

1. Approbation de la modification du RIFSEEP

2. Conventonnement avec le SDIS 16 pour permettre aux SPV de la Communauté de communes de se former et d'effectuer des interventions auprès du SDIS

3. Création d'un emploi permanent à temps non complet (école élémentaire de Montmoreau – augmentation du temps de travail)

4. Création d'un emploi permanent à temps non complet (école élémentaire de Saint Séverin – augmentation du temps de travail)

5. Création d'un emploi permanent à temps non complet (brigade de remplacement – augmentation du temps de travail)

6. Création d'un emploi permanent à temps non complet (école maternelle de Chalais – augmentation du temps de travail)

7. Création d'un emploi permanent à temps non complet (école de Gardes-le-Pontaroux)

8. Création d'un emploi permanent à temps non complet (entretien des écoles : quotité de 21/35^{ème})

9. Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité sur une quotité de 22/35^{ème}

10. Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial sur un poste de référente de secteur scolaire (changement de filière – aucune modification de la quotité de travail)

11. Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial sur un poste de conseillère France services (changement de filière – aucune modification de la quotité de travail)

12. Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial (stagiairisation d'un agent France Services)

VIII. Questions diverses